



# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :  
Règlement (CE) n° 1907/2006

Supersedes Date 09-08-22

Date de révision 20-12-22

Numéro de révision 19

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

**Nom du produit** STP® Nettoyant Injecteurs Diesel

**Codes produit** 59200

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisation recommandée** Additif de carburant

**Utilisations déconseillées** Aucun(e) connu(e)

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Fournisseur

Energizer France SAS  
2 Rue Jacques Daguerre  
92500 Rueil-Malmaison  
France  
Tel: +33 1 34 80 27 71  
euregulatory@energizer.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

**Numéro d'appel d'urgence** +44 1495 350234  
Lundi - Jeudi: 8.30 - 17.00  
Vendredi: 8.30 - 15.30

#### Numéro d'appel d'urgence national

<b>Autriche</b>	Vergiftungsinformationszentrale Notruf-Telefon: +43 1 406 43 43
<b>Belgique</b>	Centre Antipoisons, Belgique Tel: 070 245 245; Luxembourg Tel: (+352) 8002-5500
<b>Bulgarie</b>	Тел. 112 Клиника по токсикология УМБАЛСМ „Н.И. Пирогов“ +359 2 9154 409 (В стандартно работно време без Събота и Неделя) +359 2 9154 346 (Непрекъснато обслужване)
<b>République tchèque</b>	Toxikologické informační středisko, Telefon: +420 224 919 293, +420 224 915 402 Na Bojišti 1, 128 08 Praha 2 E-mail: tis@vfn.cz
<b>Danemark</b>	Giftlinjen: 82 12 12 12
<b>Finlande</b>	Myrkytystietokeskus puh. (09) 471 977 (suora) tai (09) 4711 (vaihde)
<b>France</b>	Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59
<b>Allemagne</b>	Poison Control Center - Charité - Universitätsmedizin Berlin, (+49) 30 30686700
<b>Irlande</b>	Emergency medical information: 8am-10pm (seven days) contact National Poisons Information Centre, Beaumont Hospital, Dublin 9 DOV2NO, Ireland. Telephone Number: +353 (0)1 809 2166
<b>Italie</b>	Roma – Tel: 06-68593726 (CAV “Osp. Pediatrico Bambino Gesù” Dip. Emergenza e Accettazione DEA)

	Roma – Tel: 06-3054343 (CAV Policlinico "A. Gemelli") Roma – Tel: 06-49978000 (CAV Policlinico "Umberto I") Foggia – Tel: 800183459 (Az. Osp. Univ. Foggia) Napoli – Tel: 081-5453333 (Az. Osp. "A. Cardarelli") Firenze – Tel: 055-7947819 (Az. Osp. "Careggi" U.O. Tossicologia Medica) Pavia – Tel: 0382-24444 (CAV Centro Nazionale di Informazione Tossicologica) Milano – Tel: 02-66101029 (Osp. Niguarda Ca' Granda) Bergamo – Tel: 800883300 (Azienda Ospedaliera Papa Giovanni XXII) Verona – Tel: 800011858 (Azienda Ospedaliera Integrata Verona)
Lituanie	Sveikatos apsaugos ministerijos Ekstremalių sveikatai situacijų centras Apsnuodijimų informacijos biuras visą parą: Neatidėliotina informacija apsinuodijus +370 5 236 20 52 / +370 687 53378
Pays-Bas	Nationaal Vergiftigingen Informatie Centrum. Tel 030 274 88 88 (Uitsluitend bestemd om professionele hulpverleners te informeren bij acute vergiftigingen)
Norvège	Giftinformasjonen: 22 59 13 00
Pologne	Bureau for Chemical Substances, Tel: +48 42 2538 400
Portugal	Centro de informação antivenenos. Tel 800 250 250
Espagne	+34 91 562 04 20
Suède	Giftinformation 112
Suisse	Tox Info Suisse +41 44 251 51 51 (Emergency Number 145)

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Danger par aspiration	Catégorie 1 - (H304)
Toxicité aquatique chronique	Catégorie 3 - (H412)

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Contient Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques



#### Mention d'avertissement

Danger

#### Mentions de danger

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH208 - Contient amides, C18-unsatd., N-[3-(diméthylamine)propyl]. Peut produire une réaction allergique.

EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

#### Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P405 - Garder sous clef.

P102 - Tenir hors de portée des enfants.

P301 + P310 - IF SWALLOWED: Immediately call a POISON CENTER/doctor.

P331 - NE PAS faire vomir.

P501 - Éliminer le contenu/récipient selon les réglementations nationales..

#### Informations supplémentaires

Ce produit exige des fermetures non ouvrables par des enfants en cas de mise à disponibilité du grand public.

Ce produit exige des avertissements tactiles en cas de mise à disponibilité du grand public.

### 2.3. Autres dangers

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB

**Informations relatives aux perturbateurs endocriniens** Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1 Substances

Sans objet

### 3.2 Mélanges

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	CE n° (numéro d'index UE)	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)
Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques 64742-47-8	50 - <100%	01-2119456620-43-00 00	926-141-6	Asp. Tox. 1 (H304)	-	-	-
2-ethylhexyl nitrate 27247-96-7	10 - <25%	01-2119539586-27-00 00	248-363-6	Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox. 4 (H312) Acute Tox. 4 (H332) Aquatic Chronic 2 (H411)	-	-	-
2-éthyl-1-hexanol 104-76-7	1 - <2.5%	01-2119487289-20-00 00	203-234-3	Acute Tox. 4 (H332) Eye Irrit. 2 (H319) Skin Irrit. 2 (H315) STOT SE 3 (H335)	-	-	-
Acétate d'alcényle amido alkyl ammonio à longue chaîne -	0.25 - <0.5%	01-2120765005-60-00 00	947-523-9	Aquatic Acute 1 (H400) Eye Irrit. 2 (H319) Skin Irrit. 2 (H315)	-	1	-
méthyl-1H-benzotriazole 29385-43-1	0.025 - <0.25%	01-2119979081-35-00 00	249-596-6	Acute Tox. 4 (H302) Aquatic Chronic 2 (H411) Repr. 2 (H361d)	-	-	-
amides, C18-unsatd., N-[3-(diméthylamine)propyl] -	0.025 - <0.25%	-	800-353-8	Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410) Eye Dam. 1 (H318) Skin Corr. 1B (H314) Skin Sens. 1A (H317)	-	1	1

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

### Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques 64742-47-8	15000	3160	-	-	-
2-ethylhexyl nitrate 27247-96-7	960	1100	-	11	-
2-éthyl-1-hexanol 104-76-7	3730	3000	-	11	-
méthyl-1H-benzotriazole 29385-43-1	675	4000	-	-	-

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration  $\geq 0,1\%$  (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

<b>Conseils généraux</b>	Consulter immédiatement un médecin. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.
<b>Inhalation</b>	En cas d'aspiration dans les poumons, peut provoquer des lésions pulmonaires sévères. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle. Consulter immédiatement un médecin. Transporter la victime à l'air frais. Éviter le contact direct avec la peau. Utiliser une protection pour pratiquer le bouche-à-bouche. Si la respiration est difficile, (le personnel formé doit) administrer de l'oxygène. Consulter immédiatement un médecin.
<b>Contact oculaire</b>	Rincer soigneusement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
<b>Contact avec la peau</b>	Laver la peau avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
<b>Ingestion</b>	DANGER D'ASPIRATION EN CAS D'INGESTION - PEUT PÉNÉTRER LES POUMONS ET PROVOQUER DES LÉSIONS. NE PAS faire vomir. En cas de vomissements spontanés, maintenir la tête plus bas que les hanches pour éviter toute aspiration. Rincer la bouche. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Consulter immédiatement un médecin.
<b>Protection individuelle du personnel de premiers secours</b>	Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination. Éviter le contact direct avec la peau. Utiliser une protection pour pratiquer le bouche-à-bouche. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Symptômes</b>	Difficultés respiratoires. Toux et/ ou respiration sifflante. Vertiges. Le contact prolongé peut entraîner rougeurs et irritation.
------------------	--

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

<b>Note au médecin</b>	Traiter les symptômes.
------------------------	------------------------

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Agent chimique sec, CO2, eau pulvérisée ou mousse résistant à l'alcool. Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.
<b>Incendie majeur</b>	PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.
<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Dangers spécifiques dus au produit** Aucun(e) connu(e). chimique

**Produits de combustion dangereux** La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

### 5.3. Conseils aux pompiers

**Équipements de protection spéciaux** Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet et précautions pour les pompiers de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

<b>Précautions individuelles</b>	Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.
<b>Autres informations</b>	Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.
<b>Pour les secouristes</b>	Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la protection de l'environnement** Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

<b>Méthodes de confinement</b>	Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.
<b>Méthodes de nettoyage</b>	Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Ne pas toucher ni marcher sur la matière déversée. Recouvrir tout déversement de liquide par du sable, de la terre et autres matières absorbantes non combustibles. Ramasser et transférer dans des récipients correctement étiquetés.

**Prévention des dangers secondaires** Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

**Référence à d'autres rubriques** Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

## 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Conseils relatifs à la manipulation sans danger** Mettre en place une ventilation adaptée. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Utiliser un équipement de protection individuelle. Voir la section 8 pour plus d'informations.

**Remarques générales en matière d'hygiène** Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Se laver soigneusement après toute manipulation.

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Conditions de conservation** Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Garder sous clef. Conserver hors de la portée des enfants. Stocker à l'écart des autres matières.

**Classe d'entreposage (TRGS 510)** LGK 10.

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Mesures de gestion des risques (RMM)** Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

## **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### **Limites d'exposition**

Nom chimique	Union européenne	Autriche	Belgique	Bulgarie	Croatie
2-éthyl-1-hexanol 104-76-7	TWA: 5.4 mg/m <sup>3</sup> TWA: 1 ppm	TWA: 1 ppm TWA: 5.4 mg/m <sup>3</sup> STEL 2 ppm STEL 10.8 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1 ppm TWA: 5.4 mg/m <sup>3</sup> D*	TWA: 5.4 mg/m <sup>3</sup> TWA: 1 ppm	TWA: 1 ppm TWA: 5.4 mg/m <sup>3</sup>
Nom chimique	Chypre	République tchèque	Danemark	Estonie	Finlande
2-éthyl-1-hexanol 104-76-7	TWA: 5.4 mg/m <sup>3</sup> TWA: 1 ppm	Ceiling: 11 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1 ppm TWA: 5.4 mg/m <sup>3</sup> H*	TWA: 1 ppm TWA: 5.4 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1 ppm TWA: 5.4 mg/m <sup>3</sup> STEL: 200 ppm STEL: 1100 mg/m <sup>3</sup>
Nom chimique	France	Allemagne TRGS	Allemagne DFG	Grèce	Hongrie
Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques 64742-47-8	-	TWA:	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> TWA: 50 ppm TWA: 350 mg/m <sup>3</sup> Peak: 20 mg/m <sup>3</sup> Peak: 100 ppm Peak: 700 mg/m <sup>3</sup>	-	-
2-éthyl-1-hexanol 104-76-7	TWA: 1 ppm TWA: 5.4 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 ppm TWA: 54 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 ppm TWA: 54 mg/m <sup>3</sup> Peak: 10 ppm Peak: 54 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1 ppm TWA: 5.4 mg/m <sup>3</sup> *	TWA: 5.4 mg/m <sup>3</sup>
Nom chimique	Irlande	Italie MDLPS	Italie AIDII	Lettonie	Lituanie
2-éthyl-1-hexanol 104-76-7	TWA: 1 ppm TWA: 5.4 mg/m <sup>3</sup> STEL: 3 ppm STEL: 16.2 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 5.4 mg/m <sup>3</sup> TWA: 1 ppm	TWA: 50 ppm TWA: 266 mg/m <sup>3</sup> acute*	TWA: 5.4 mg/m <sup>3</sup> TWA: 1 ppm	TWA: 5.4 mg/m <sup>3</sup> TWA: 1 ppm
Nom chimique	Luxembourg	Malte	Pays-Bas	Norvège	Pologne
2-ethylhexyl nitrate 27247-96-7	-	-	-	-	STEL: 7 mg/m <sup>3</sup> TWA: 3.5 mg/m <sup>3</sup>
2-éthyl-1-hexanol 104-76-7	TWA: 5.4 mg/m <sup>3</sup> TWA: 1 ppm	TWA: 1 ppm TWA: 5.4 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 5.4 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1 ppm TWA: 5.4 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 10.8 mg/m <sup>3</sup> TWA: 5.4 mg/m <sup>3</sup>

				STEL: 10 ppm STEL: 54 mg/m <sup>3</sup>	skóra*
Nom chimique	Portugal	Roumanie	Slovaquie	Slovénie	Espagne
2-éthyl-1-hexanol 104-76-7	TWA: 5.4 mg/m <sup>3</sup> TWA: 1 ppm	TWA: 1 ppm TWA: 5.4 mg/m <sup>3</sup>	-	TWA: 5.4 mg/m <sup>3</sup> TWA: 1 ppm STEL: 1 ppm STEL: 5.4 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1 ppm TWA: 1.54 mg/m <sup>3</sup> vía dérmica*
Nom chimique	Suède		Suisse		Royaume-Uni
Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques 64742-47-8	-		TWA: 50 ppm TWA: 350 mg/m <sup>3</sup> TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> STEL: 100 ppm STEL: 700 mg/m <sup>3</sup>		-
2-éthyl-1-hexanol 104-76-7	NGV: 1 ppm NGV: 5.4 mg/m <sup>3</sup>		TWA: 1 ppm TWA: 5.4 mg/m <sup>3</sup> H*		TWA: 1 ppm TWA: 5.4 mg/m <sup>3</sup> STEL: 3 ppm STEL: 16.2 mg/m <sup>3</sup>

**Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle**

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

**Dose dérivée sans effet (DNEL) - Travailleurs**

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
2-ethylhexyl nitrate 27247-96-7	-	1 mg/kg bw/day [4] [6] 44 µg/cm <sup>2</sup> [5] [6]	0.35 mg/m <sup>3</sup> [4] [6]
2-éthyl-1-hexanol 104-76-7	-	23 mg/kg bw/day [4] [6]	12.8 mg/m <sup>3</sup> [4] [6] 53.2 mg/m <sup>3</sup> [5] [6] 53.2 mg/m <sup>3</sup> [5] [7]
méthyl-1H-benzotriazole 29385-43-1	-	0.5 mg/kg bw/day [4] [6]	8.8 mg/m <sup>3</sup> [4] [6]

[4] Effets systémiques sur la santé.

[5] Effets localisés sur la santé.

[6] À long terme.

[7] À court terme.

**Dose dérivée sans effet (DNEL) - Grand Public**

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques 64742-47-8	18.75 mg/kg bw/day [4] [6]	-	-
2-ethylhexyl nitrate 27247-96-7	25 µg/kg bw/day [4] [6]	22 µg/cm <sup>2</sup> [5] [6]	87 µg/m <sup>3</sup> [4] [6]
2-éthyl-1-hexanol 104-76-7	1.1 mg/kg bw/day [4] [6]	-	2.3 mg/m <sup>3</sup> [4] [6] 26.6 mg/m <sup>3</sup> [5] [6] 26.6 mg/m <sup>3</sup> [5] [7]
méthyl-1H-benzotriazole 29385-43-1	0.25 mg/kg bw/day [4] [6] 0.25 mg/kg bw/day [4] [7]	-	4.4 mg/m <sup>3</sup> [4] [6]

[4] Effets systémiques sur la santé.

[5] Effets localisés sur la santé.

[6] À long terme.

[7] À court terme.

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

Nom chimique	Eau douce	Eau douce (libération intermittente)	Eau de mer	Eau de mer (libération intermittente)	Air
2-ethylhexyl nitrate 27247-96-7	0.8 µg/L	-	0.08 µg/L	-	-
2-éthyl-1-hexanol 104-76-7	0.017 mg/L	0.17 mg/L	0.0017 mg/L	-	-
méthyl-1H-benzotriazole 29385-43-1	0.008 mg/L	0.086 mg/L	0.008 mg/L	-	-

Nom chimique	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Traitement des eaux usées	Terrestre	Chaîne alimentaire
2-ethylhexyl nitrate 27247-96-7	0.74 µg/kg sediment dw	0.74 µg/kg sediment dw	10 mg/L	0.191 µg/kg soil dw	-
2-éthyl-1-hexanol 104-76-7	0.284 mg/kg sediment dw	0.0284 mg/kg sediment dw	10 mg/L	0.047 mg/kg soil dw	55 mg/kg food
méthyl-1H-benzotriazole 29385-43-1	0.0025 mg/kg sediment dw	0.0025 mg/kg sediment dw	39.4 mg/L	0.0024 mg/kg soil dw	-

**8.2. Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques**

Rince-oeils. Douches. Systèmes de ventilation. Appliquer les mesures techniques conformes aux limites d'exposition professionnelle.

**Équipement de protection individuelle****Protection des yeux/du visage**

En cas de risque de contact : Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Les protections oculaires doivent être conformes à la norme EN 166.

**Protection des mains**

Porter des gants imperméables pour toute opération susceptible d'entraîner un contact prolongé ou répété avec la peau. Les gants doivent être conformes à la norme EN 374. Vérifier que le délai de rupture du matériau des gants n'est pas dépassé. Consulter le fournisseur des gants pour plus d'informations sur le délai de rupture des gants concernés.

**Protection de la peau et du corps**

Porter un vêtement de protection approprié.

**Protection respiratoire**

Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une évacuation peuvent être nécessaires.

**Remarques générales en matière d'hygiène**

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Se laver soigneusement après toute manipulation.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Maintenir le récipient fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****État physique**

Liquide

<b>Aspect</b>	Liquide	
<b>Couleur</b>	Light (or pale) amber	
<b>Odeur</b>	Caractéristique	
<b>Seuil olfactif</b>	Aucune donnée disponible	
<b>Propriété</b>	<b>Valeurs</b>	<b>Remarques • Méthode</b>
<b>Point de fusion / point de congélation</b>		Aucune donnée disponible
<b>Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition</b>		Aucune donnée disponible
<b>Inflammabilité</b>		Aucune donnée disponible
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air</b>		Aucune donnée disponible
<b>Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité</b>		Aucune donnée disponible
<b>Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité</b>		Aucune donnée disponible
<b>Point d'éclair</b>	73 °C	Aucune donnée disponible
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>		Aucune donnée disponible
<b>Température de décomposition</b>		Aucune donnée disponible
<b>pH</b>		Aucune donnée disponible
<b>pH (en solution aqueuse)</b>		Aucune donnée disponible
<b>Viscosité cinématique</b>	<13.5 cSt	Aucune donnée disponible
<b>Viscosité dynamique</b>		Aucune donnée disponible
<b>Hydrosolubilité</b>		Aucune donnée disponible
<b>Solubilité(s)</b>		Aucune donnée disponible
<b>Coefficient de partage</b>		Aucune donnée disponible
<b>Pression de vapeur</b>		Aucune donnée disponible
<b>Densité relative</b>	0.836	Aucune donnée disponible @ 15 °C
<b>Masse volumique apparente</b>		Aucune donnée disponible
<b>Densité de liquide</b>		Aucune donnée disponible
<b>Densité de vapeur</b>		Aucune donnée disponible
<b>Caractéristiques des particules</b>		
<b>Granulométrie</b>		Aucune donnée disponible
<b>Distribution granulométrique</b>		Aucune donnée disponible

## 9.2. Autres informations

### **9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique**

Sans objet

### **9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité**

Aucune information disponible

## **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

### 10.1. Réactivité

**Réactivité** Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.2. Stabilité chimique

**Stabilité** Stable dans les conditions normales.

#### **Données d'explosion**

<b>Sensibilité aux impacts mécaniques</b>	Aucun(e).
<b>Sensibilité aux décharges électrostatiques</b>	Aucun(e).

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

**Possibilité de réactions** Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

dangereuses

#### 10.4. Conditions à éviter

**Conditions à éviter** Chaleur excessive.

#### 10.5. Matières incompatibles

**Matières incompatibles** Aucun(e) connu(e).

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

**Produits de décomposition dangereux** Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

#### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

##### Informations sur les voies d'exposition probables

##### **Informations sur le produit**

<b>Inhalation</b>	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. En cas d'aspiration dans les poumons, peut provoquer des lésions pulmonaires sévères. Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.
<b>Contact oculaire</b>	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.
<b>Contact avec la peau</b>	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.
<b>Ingestion</b>	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Aspiration potentielle en cas d'ingestion. Peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

##### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

**Symptômes** Difficultés respiratoires. Toux et/ ou respiration sifflante. Vertiges. Le contact prolongé peut entraîner rougeurs et irritation.

##### Toxicité aiguë

##### **Mesures numériques de toxicité**

##### **Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH**

ETAmél (voie orale)	2,890.50 mg/kg
ETAmél (voie cutanée)	6,438.40 mg/kg
ETAmél (inhalation-gaz)	24,099.10 ppm
ETAmél (inhalation-poussières/brouillard )	8.03 mg/l
ETAmél (inhalation-vapeurs)	58.90 mg/l

##### **Toxicité aiguë inconnue**

##### **Informations sur les composants**

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Hydrocarbures, C11-C14,	> 5000 mg/kg ( Rat )	> 2000 mg/kg ( Rabbit )	> 5.2 mg/L ( Rat ) 4 h

n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques			
2-ethylhexyl nitrate	> 9600 mg/kg ( Rat )	> 4800 mg/kg ( Rabbit )	> 14 mg/L ( Rat ) 4 h
2-éthyl-1-hexanol	= 3730 mg/kg ( Rat )	= 1980 mg/kg ( Rabbit )	> 227 ppm ( Rat ) 6 h
méthyl-1H-benzotriazole	= 675 mg/kg ( Rat )	> 4000 mg/kg ( Rabbit )	> 1.73 mg/L ( Rat ) 1 h

**Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**

**Corrosion/irritation cutanée** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Mutagénicité sur les cellules germinales** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**STOT - exposition unique** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**STOT - exposition répétée** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration** Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**11.2. Informations sur d'autres dangers****11.2.1. Propriétés perturbatrices endocrinien**nes

**Propriétés perturbatrices endocrinien**nes Aucune information disponible.

**11.2.2. Autres informations**

**Autres effets néfastes** Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

**Écotoxicité** Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés

Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques	-	LC50: =45mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: =2.2mg/L (96h, Lepomis macrochirus) LC50: =2.4mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss)	-	-
2-ethylhexyl nitrate	-	LC50: =2mg/L (96h, Danio rerio)	-	-
2-éthyl-1-hexanol	EC50: =11.5mg/L (72h, Desmodesmus subspicatus)	LC50: 32 - 37mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: >7.5mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: 27 - 29.5mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: =29.7mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: 10.0 - 33.0mg/L (96h, Lepomis macrochirus)	-	EC50: =39mg/L (48h, Daphnia magna)

## 12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

### Bioaccumulation

#### Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
2-ethylhexyl nitrate	5.24
2-éthyl-1-hexanol	2.9
méthyl-1H-benzotriazole	1.083

## 12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques	La substance n'est pas PBT/vPvB
2-ethylhexyl nitrate	La substance n'est pas PBT/vPvB
2-éthyl-1-hexanol	La substance n'est pas PBT/vPvB
méthyl-1H-benzotriazole	La substance n'est pas PBT/vPvB

## 12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Aucune information disponible.

## 12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

## **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Déchets de résidus/produits inutilisés	Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.
Emballages contaminés	Ne pas réutiliser les récipients vides.
Codes de déchets/désignations de déchets selon EWC	D'après le Catalogue européen des déchets, les Codes de déchets ne sont pas spécifiques aux produits, mais aux applications. Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****IATA**

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	Non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	Sans objet
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)

**IMDG**

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	Non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	Sans objet
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)
14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI	Aucune information disponible

**RID**

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	Non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	Sans objet
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)

**ADR**

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	Non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	Sans objet
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	

**Dispositions spéciales** Aucun(e)

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementations nationales

##### **France**

##### **Maladies professionnelles (R-463-3, France)**

Nom chimique	Numéro RG, France
Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques 64742-47-8	RG 84

##### **Allemagne**

**Classe de danger pour le milieu** évidemment dangereux pour l'eau (WGK 2) aquatique (WGK)

##### **Union européenne**

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

#### **Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :**

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV) Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

#### **Polluants organiques persistants**

Sans objet

#### **Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrisent la couche d'ozone**

Sans objet

#### Inventaires internationaux

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

**Rapport sur la sécurité chimique** Aucune information disponible

## RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

##### **Texte intégral des mentions H citées dans la section 3**

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H312 - Nocif par contact cutané

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux  
 H315 - Provoque une irritation cutanée  
 H317 - Peut provoquer une allergie cutanée  
 H318 - Provoque de graves lésions des yeux  
 H319 - Provoque une sévère irritation des yeux  
 H332 - Nocif par inhalation  
 H335 - Peut irriter les voies respiratoires  
 H361d - Susceptible de nuire au fœtus  
 H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques  
 H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme  
 H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

**Légende**

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

PBT: Persistent, Bioaccumulative, and Toxic (PBT) Chemicals

vPvB: Very Persistent and very Bioaccumulative (vPvB) Chemicals

**Légende RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme)
Plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation « Peau »
+	Sensibilisants		

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

**Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS**

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_CER)

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_API)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)

Schéma National Australien de Notification et d'Evaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

NTP (Programme national de toxicologie, États-Unis)

CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation mondiale de la santé

**Supersedes Date** 09-08-22**Date de révision** 20-12-22

---

Numéro de révision

19

**Avis de non-responsabilité**

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

**Fin de la Fiche de données de sécurité**